



Procès-verbal de la séance

du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 du mois d'avril à 18 heures 30,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, convoqués le 29 mars 2024 par Daniel BARBE, Président, se sont rassemblés en session ordinaire à SAUVETERRE-DE-GUYENNE.

Présents : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Marcel ALONSO, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNÈDE, Monsieur René BOUDIGUE, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Patrice CARBONNIER, Madame Anne-Marie CASTAGNET, Madame Maryse CHEYROU, Monsieur Bernard DALLA LONGA, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Madame Laurence DUCOURT, Madame Christiane DULONG, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur André GRÈZE, Monsieur Éric GUÉRIN, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Laurence LEROY, Madame Sylviane LÉVÈQUE, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Olivier MEHATS, Madame Josette MUGRON, Monsieur Laurent NOEL, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POJJON, Monsieur Jean Marc PRA, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Bernard RÉBILLOU, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Monsieur Dominique ROBERT, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS, Monsieur Thomas SOLANS, Monsieur Michel SOUHAIT, Madame Corinne SPIGARIOL BACQUEY, Madame Sylvie TEISSIER et Monsieur Rémi VILLENEUVE

Représentés : Madame Mireille AVENTIN par Monsieur Frédéric MAULUN, Madame Christelle COUNHIL par Monsieur Florent MAYET, Madame Marie-France DALLA LONGA par Monsieur Jean Marc PRA, Monsieur Michel DULON par Madame Carole DELADERRIÈRE, Madame Véronique DUPORGE par Madame Corinne SPIGARIOL BACQUEY, Monsieur Olivier JONET par Monsieur Laurent NOEL, Monsieur Vincent LAFAYE par Madame Josette MUGRON, Madame Martine LOPEZ par Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Dominique ROBERT, Monsieur Michel REDON par Madame Sylviane LÉVÈQUE, Monsieur Christophe SÉRÉNA par Monsieur Éric GUÉRIN

Excusés : Monsieur Cyril ABELA et Monsieur Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Monsieur Alain DIDIER, Madame Véronique DUBOURG BOUNADER, Monsieur Luc FRANCOIS, Monsieur Thierry LABORDE et Monsieur Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur André GRÈZE

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget Principal - Compte de gestion 2023 - Approbation
- 2) Budget Zone d'Activité Lafon de Médouc - Compte de gestion 2023 – Approbation
- 3) Budget Principal - Compte Administratif 2023 - Approbation
- 4) Budget Zone d'Activité Lafon de Médouc - Compte Administratif 2023 – Approbation
- 5) Budget Principal – Affectation des résultats
- 6) Budget Zone d'Activité Lafon de Médouc – Affectation des résultats
- 7) Vote des taux d'imposition 2024
- 8) Vote des taux de Traitement et Enlèvement des Ordures Ménagères – Gornac et Mourens
- 9) Taxe GEMAPI – Vote du produit attendu
- 10) Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2024
- 11) Budget Zone d'Activité Lafon de Médouc – Vote du Budget Primitif 2024
- 12) Admission en créances éteintes
- 13) Renouvellement du bail – Pharmacie de Targon
- 14) France Services de Sauveterre de Guyenne – Autorisation de recruter
- 15) Questions diverses

DECISION : AUCUNE

Validation du Procès-verbal du 26 février 2024 à la majorité.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	52

Pour	47
Contre	0
Abstentions	5
Non votant	0

Validation du Procès-verbal du 11 mars 2024 à la majorité.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	53

Pour	48
Contre	0
Abstentions	5
Non votant	0

DELIBERATIONS

DEL 2024_023

Objet : Budget Principal - Compte de gestion 2023 - Approbation

Considérant la gestion 2023 exercée par le comptable public, au cours de l'exercice considéré ;
Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives s'y rattachant, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres et de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal constatés à la clôture de l'exercice sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif – budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers,
Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **DE STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DE STATUER** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	51
Contre	3
Abstentions	1
Non votant	0

DEL 2024_024

Objet : Budget Zone d'Activité Lafon de Médouc - Compte de gestion 2023 – Approbation

Considérant la gestion 2023 exercée par le comptable public, au cours de l'exercice considéré ;
 Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives s'y rattachant, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres et de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal constatés à la clôture de l'exercice sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif – budget annexe – Zone d'activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers,

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **DE STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DE STATUER** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion du Budget Annexe – Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	52
Contre	2
Abstentions	1
Non votant	0

DEL 2024_025

Objet : Budget Principal - Compte Administratif 2023 - Approbation

Sous la présidence de séance de Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président aux finances,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE DÉLIBÉRER** sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers dressé par Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant,

- **DE DONNER ACTE** de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

➤ Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	7 833 888.01 €
Recettes de fonctionnement	9 444 017.95 €
Résultat comptable de l'exercice 2023	1 610 129.94 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	2 668 633.48 €
Résultat définitif 2023	4 278 763.42 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	2 102 626.59 €
Recettes d'investissement	2 925 844.97 €
Résultat comptable de l'exercice 2023	823 218.38 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	- 1 718 772.87 €
Résultat cumulé	- 895 554.49 €
Restes à réaliser	
Dépenses	734 650.00 €
Recettes	394 752.00 €
Résultat définitif 2023	- 1 235 452.49 €

- **DE CONSTATER** aussi bien par la comptabilité, les identités et valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRÊTER ET VOTER** les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif annexé et résumés ci-dessus.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	51
Contre	1
Abstentions	2
Non votant	0

Objet : Budget Zone d'Activité Lafon de Médouc - Compte Administratif 2023 – Approbation

Sous la présidence de séance de Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président aux finances,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE DÉLIBÉRER** sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe – Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers dressé par Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant,

- **DE DONNER ACTE** de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

➤ Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	321 984.71 €
Recettes de fonctionnement	341 594.28 €
Résultat comptable de l'exercice 2022	19 609.57 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	79 260.00 €
Résultat à reporter au BP 2022	98 869.57 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	341 594.28 €
Recettes d'investissement	319 824.71 €
Résultat comptable de l'exercice 2022	-21 769.57 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	42 653.50 €
Résultat à reporter au BP 2022	20 883.93 €

- **DE CONSTATER** aussi bien par la comptabilité, les identités et valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRÊTER ET VOTER** les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif annexé et résumés ci-dessus.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	51
Contre	1
Abstentions	2
Non votant	0

Objet : Budget Principal – Affectation des résultats

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 relatives à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers adopté par le Conseil Communautaire, par délibération du 8 avril 2024,

Considérant que ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 718 772.87			2 668 633.48	1 718 772.87	2 668 633.48
Opérations exercice	2 102 626.59	2 925 844.97	7 833 888.01	9 444 017.95	9 936 514.60	12 369 862.47
Total	3 821 399.46	2 925 844.97	7 833 888.01	12 112 651.43	11 655 287.47	15 038 495.95
Résultat de clôture	895 554.49			4 278 763.42		3 383 208.48
Restes à réaliser	734 650.00	394 752.00			734 650.00	394 752.00
Total cumulé	1 630 204.49	394 752.00			12 389 937.47	15 433 247.95
Résultat définitif	1 235 452.49			4 278 763.42		3 043 310.48

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers de l'exercice 2023 d'un montant de 3 043 310.93 € (4 278 763.42 € - 1 235 452.49 € au 1068) au compte R 002 de la section de fonctionnement au Budget Primitif de l'exercice 2024 ;
- **D'AFFECTER** au Budget Primitif de l'exercice 2024 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement – compte R 1068 un montant de 1 235 452.49 € (895 554.49 € déficit d'investissement + 734 650.00 € Dépenses Restes à réaliser- 394 752.00 € Recettes Restes à réaliser) ;
- **DE REPRENDRE** le déficit cumulé d'investissement du budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers de l'exercice 2023 d'un montant de 895 554.49 € au compte D 001 de la section d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2024.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	52
Contre	2
Abstentions	1
Non votant	0

DEL 2024_028

Objet : Budget Zone d'Activité Lafon de Médouc – Affectation des résultats

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 relatives à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe – Zone d'activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers adopté par le Conseil Communautaire, par délibération du 8 avril 2024,

Considérant que ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 653.50		79 260.00		121 913.50
Opérations exercice	341 594.28	319 824.71	321 984.71	341 594.28	663 578.99	661 418.99
Total	341 594.28	362 478.21	321 984.71	420 854.28	663 578.99	783 332.59
Résultat de clôture		20 883.93		98 869.57		119 753.50
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif		20 883.93		98 869.57		119 753.50

Entendu ce qui précède,

Les membres du Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe – Zone d'activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers - de l'exercice 2023 pour un montant de 98 869.57 € au compte R 002 de la section de fonctionnement au Budget Primitif de l'exercice 2024 ;

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé d'investissement du budget annexe – Zone d'activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers - de l'exercice 2023 d'un montant de 20 883.93 € au compte R 001 de la section d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2024.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	54
Contre	0
Abstentions	1
Non votant	0

Échanges :

Monsieur Colin SHERIFFS informe que l'acheteur qui devait acheter un terrain s'est retiré.

Monsieur Éric GUÉRIN souhaite savoir si une estimation a été faite concernant l'imposition des ménages.

Sandrine DORPE indique que cela correspond entre 1 et 2 euros supplémentaires sur le foncier.

Monsieur Frédéric MAULUN ajoute que cela fait 10% d'augmentation.

Monsieur Philippe PORTEJOIE fait remarquer qu'il serait possible de reporter des projets au lieu de d'augmenter l'imposition.

Madame Christiane FOUILHAC rappelle qu'il n'était pas prévu d'embauche (Commission Finances). Or, il est mentionné une demande de recrutement pour France services dans l'ordre du jour. Elle ajoute qu'il faudrait arrêter d'embaucher.

Monsieur le Président souligne que suite à un audit de la Préfecture, il est demandé d'avoir 2 personnes, ce qui n'est pas le cas actuellement. Si cela n'est pas appliqué, la France services devra fermer. C'est un choix à faire.

Madame Christiane DULONG évoque le problème de confidentialité lorsque l'on arrive à l'accueil. Il est important qu'elle soit respectée.

Monsieur Francis LAPEYRE demande s'il est utile d'avoir 4 personnes sur le marché de Sauveterre-de-Guyenne.

Monsieur le Président répond que l'agent France services et la Conseillère numérique (qui n'est pas comptabilisée dans le personnel France services) sont accompagnées de partenaires. Celles-ci vont à la rencontre des administrés 1 matinée par mois, choix qui a été fait.

Monsieur Frédéric MAULUN pense qu'il faudrait augmenter les recettes de l'enfance jeunesse et travailler avec les différents services pour baisser les dépenses, même ce qui a déjà été actés.

Madame Josette MUGRON fait remarquer que l'on pourrait penser à réduire les subventions données au PETR et au SIPHEM au lieu de supprimer la France services.

Monsieur le Président précise qu'il a été demandé aux chargés de coopération de regarder toutes les capacités de recettes supplémentaires (appel à projet).

Monsieur Bernard RÉBILLOU évoque la possibilité de réduire les subventions aux comités des fêtes.

Madame Maryse CHEYROU fait remarquer que certaines associations sollicitant des demandes de subventions ne respectent pas les critères d'attribution.

Monsieur le Président rappelle que les demandes ont été validées en Conseil Communautaire suite au travail fait par les Commissions. Il indique qu'il n'est pas possible de revenir sur les décisions prises pour cette année. On peut moduler le taux d'imposition.

Monsieur Thomas SOLANS pense qu'il faut éviter d'augmenter les taux afin d'attirer les entreprises dans les zones d'activité.

Monsieur Frédéric MAULUN répond qu'il est possible de moduler différemment le taux CFE des ménages.

DEL_2024_029

Objet : Budget 2024 - Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'exercice 2024 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2024, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VOTER** une hausse de 5 % des taux d'imposition (cette hausse ne peut s'appliquer à la CFE en raison de la règle de la corrélation des taux - taux autorisé à 26.75 % maximum), d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits attendus
Taxe Foncière bâtie additionnelle	13 040 000	1.76 %	229 504 €
Taxe Foncière non bâtie additionnelle	2 266 000	3.23 %	73 192 €
Taxe d'Habitation additionnelle	1 914 000	11.97 %	229 106 €
CFE	1 771 000	26.75 %	473 743 €
TOTAL			1 005 545 €

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

5 %	28
10 %	13
Abstentions	8
Non votant	6

DEL_2024_030

Objet : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux 2024 des communes de Gornac et Mourens

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les taux suivants :

Communes	N°INSEE	Bases Prévisionnelles	Produits attendus	Taux 2024
GORNAC	189	437 710	48 281	11.03 %
MOURENS	299	264 716	43 112	16.29 %

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

D'APPROUVER les taux présentés.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	39
Contre	2
Abstentions	8
Non votant	6

DEL_2024_031

Objet : Taxe GEMAPI – Vote du produit 2024 attendu

Vu l'article 1530 Bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_015 réuni le 26 février 2018 relative au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M), au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SMABVO), au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule, au Syndicat Mixte du Dropt Aval ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_105M réuni le 17 septembre 2018 relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et le Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts énonçant que le produit de cette taxe est arrêté chaque année ;

Considérant le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour application en 2024 transmis par les syndicats, auxquels la compétence a été transférée.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE FIXER** le produit de la taxe en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au de montant 124 000 € ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	46
Contre	4
Abstentions	2
Non votant	3

DEL_2024_032

Objet : Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2024 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	10 876 107.00 €	1 421 577.00 €	12 297 684.00 €	12 255 327.00	42 357.00 €	12 297 684.00 €
Section d'investissement	3 327 004.49 €	42 357.00 €	3 369 361.49 €	1 947 784.49 €	1 421 577.00 €	3 369 361.49 €
Total	14 203 111.49 €	1 463 934.00 €	15 667 045.49 €	14 203 114.49 €	1 463 934.00 €	15 667 045.49 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	5 853 145.54 €		5 853 145.54 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 766 150.00 €		2 766 150.00 €
014	Atténuation de produits	894 026.46 €		894 026.46 €
65	Autres charges de gestion courante	1 189 665.00 €		1 189 665.00 €
66	Charges financières	111 120.00 €		111 120.00 €
67	Charges exceptionnelles	62 000.00 €		62 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions			
023	Virement à la section d'investissement		1 228 577.00 €	1 228 577.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		193 000.00 €	193 000.00 €
Total		10 876 107.00 €	1 421 577.00 €	12 297 684.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 043 310.93 €		3 043 310.93 €
013	Atténuation de charges	90 000.00 €		90 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 571 600.00 €		2 571 600.00 €
73	Impôts et taxes	2 850 665.66 €		2 850 665.66 €
731	Fiscalité locale	1 538 918.41 €		1 538 918.41 €
74	Dotations, subventions et participations	2 057 332.00 €		1 997 849.00 €
75	Autres produits de gestion courante	93 600.00 €		93 600.00 €
78	Reprises provisions	9 900.00 €		9 900.00 €
042	Opérations d'ordre		42 357.00 €	42 357.00 €
Total		12 255 327.00 €	42 357.00 €	12 297 684.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Déficit d'investissement reporté	895 554.49 €		895 554.49 €
	Opérations d'équipement	2 110 940.00 €		2 110 940.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	320 510.00 €		320 510.00 €
45	Opérations pour compte de tiers			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 357.00 €	42 357.00 €
Total		3 327 004.49 €	42 357.00 €	3 369 361.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Subventions d'investissement	548 332.00 €		548 332.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			
10	Dotations, fonds divers et réserves	164 000.00 €		164 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 235 452.49 €		1 235 452.49 €
027	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
021	Virement de la section de fonctionnement		1 228 577.00 €	1 228 577.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		193 000.00 €	193 000.00 €
Total		1 947 784.49 €	1 421 577.00 €	3 369 361.49 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	40
Contre	10
Abstentions	5
Non votant	0

Objet : Budget Zone d'Activité Lafon de Médouc – Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2024 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	93 765.84 €	377 625.29 €	471 391.13 €	174 469.57 €	296 921.56 €	471 391.13 €
Section d'investissement	101 587.66 €	295 921.56 €	397 509.22 €	20 883.93 €	376 625.29 €	397 509.22 €
Total	195 353.50 €	673 546.85 €	868 900.35 €	195 353.50 €	673 546.85 €	868 900.35 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	5 000.00 €		5 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	88 765.84 €		88 765.84 €
66	Charges financières			
023	Virement à la section d'investissement		35 031.01 €	35 031.01 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		341 594.13 €	341 594.13 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		93 765.84 €	377 625.29 €	471 391.13 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	98 869.57 €		98 869.57 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	75 600.00 €		75 600.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		295 921.56 €	295 921.56 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		174 469.57 €	296 921.56 €	471 391.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 587.66 €		101 587.66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		295 921.56 €	295 921.56 €
Total		101 587.66 €	295 921.56 €	397 509.22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
R001	Résultat d'exécution reporté	20 883.93 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		35 031.01 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		341 594.28 €	
Total		20 883.03 €	376 625.29 €	397 509.22 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	45
Contre	2
Abstentions	6
Non votant	2

DEL 2024_034

Objet : Admission en créances éteintes

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 7 329.14 € ;

Vu le Budget Primitif 2024 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers – Chapitre 65 – Articles 6542 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 7 329.14 €.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	42
Contre	10
Abstentions	2
Non votant	1

DEL_2024_035

Objet : Pharmacie de Targon - Renouvellement du bail

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'aux termes d'un acte passé par Maître Sandrine ROULIERE, Notaire à Sauveterre de Guyenne, en date du 3 juillet 2015 la Communauté de Communes du canton de Targon avait donné à bail à la SNC BIZAT ANSELME, un local commercial sis à Targon, pour une durée de 9 années ayant pris effet le 20 avril 2015, à destination d'Officine à Pharmacie.

Une cession dudit fonds de commerce par la SNC BIZAT-ANSELME à la SELARL Pharmacie de Targon a été consentie en septembre 2021, sous conditions du respect des termes du bail commercial initial.

Le bail commercial venant à échéance le 19 avril 2024, il est nécessaire de le renouveler par acte notarié aux conditions et dispositions identiques, pour une nouvelle durée de 9 années.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE DONNER** délégation de signature à Monsieur Daniel BARBE, Président, pour la signature de tous les actes et sous seings relatifs au renouvellement du bail commercial du local sis à Targon, à destination d'Officine à Pharmacie ;

- **DE DONNER** délégation de signature à Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président, pour la signature de tous les actes et sous seings relatifs au renouvellement du bail commercial du local sis à Targon, à destination d'Officine à Pharmacie en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Président.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	52
Contre	0
Abstentions	2
Non votant	1

DEL_2024_036

Objet : France services de Sauveterre de Guyenne – Autorisation de recruter

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'importance des France services, offrant aux usagers un accompagnement à la résolution de leurs démarches administratives.

Ils offrent une grande accessibilité des services publics au travers l'accueil physique par 2 agents de la collectivité, par France services, formés, sur une amplitude horaire de 27 heures hebdomadaires.

La France services de Sauveterre connaît une augmentation de la fréquentation (+54.48% entre 2021 et 2023). Actuellement 2 agents assurent l'accueil et l'accompagnement des usagers, dont l'un à temps partiel (agent sur des missions de secrétariat de direction + missions France services).

Afin de maintenir un service de qualité, il devient indispensable que 2 agents à temps complet puissent assurer la prise en charge de l'usager.

Il est proposé le recrutement d'un agent France services à temps complet, l'agent assurant le temps partiel étant intégré à part entière sur des missions de secrétariat de direction et Ressources Humaines.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- D'AUTORISER le recrutement d'un agent à temps complet au sein de la structure France services de Sauveterre-de-Guyenne.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	44
Nombre de procurations	11
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	47
Contre	2
Abstentions	5
Non votant	1

QUESTIONS DIVERSES

✓ Monsieur Jean Marc PRA évoque des poteaux Orange tombés par terre. Il demande vers qui s'orienter.

Monsieur Colin SHERIFFS transmet les coordonnées : Éric BOZ, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de la Gironde, Direction Orange Grand Sud-Ouest - 06 08 71 11 42 - eric.boz@orange.com. Une déclaration peut être effectuée sur : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

✓ Monsieur Colin SHERIFFS informe que suite à plusieurs demandes de rencontre concernant la ZA de Bellebat – Faleyra, une réunion aura lieu le mardi 16 avril à 18h30 à la CdC.

2024	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conseil communautaire	13	10	8		9	14	18	9

2024	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bureau	29	27	24			2	30	28		2

Délibérations prises : DEL_2024_023, DEL_2024_024, DEL_2024_025, DEL_2024_026, DEL_2024_027, DEL_2024_028, DEL_2024_029, DEL_2024_030, DEL_2024_031, DEL_2024_032, DEL_2024_033, DEL_2024_034, DEL_2024_035 et DEL_2024_036

BARBE Daniel 	GRÈZE André 
--	--